

PRÉFET DE LA GIRONDE

DEMANDE D'AUTORISATION DE POSE DE FILET FIXE POUR L'ANNÉE 2024

Je soussigné(e), né(e) le/...../..... à

profession,.....n° d'identification (si pêcheur professionnel) :

demeurant à (adresse complète)

.....

téléphone : courriel :

sollicite une autorisation de pose de filet fixe pour la zone suivante (une seule zone autorisée) :

- zone n°1** (du rocher Saint Nicolas jusqu'à la limite séparative des communes de Naujac sur mer et d' Hourtin)
- zone n°2** (de la limite séparative des communes de Naujac sur mer et d'Hourtin à la limite séparative des communes de Lacanau et du Porge)
- zone n°3** (de la limite séparative des communes de Lacanau et du Porge jusqu'au parallèle du sémaphore du Cap Ferret)
- zone n°4** (de la pointe d'Arcachon à la limite Sud du département de la Gironde)

Type de filet qui sera utilisé :

- filet maillant** hauteur du filet : _____ maillage : _____
- filet trémail** hauteur du filet : _____ maillage : _____

En 2023, j'étais titulaire d'une autorisation : OUI NON

En 2023, j'ai transmis mes déclarations de pêche : PAR MAIL PAR COURRIER

Par la présente demande, je m'engage à renseigner les documents déclaratifs de suivi de la pêche (fiches de pêche) et à me conformer à la réglementation des pêches maritimes si j'obtiens l'autorisation.

à....., le...../...../.....

Signature :

CONDITIONS DE DÉPÔT ET DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Pour rappel vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée sur le site « Démarche simplifiée » dont vous trouverez le lien ci-après :

<https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peches-maritimes/Peche-de-loisirs>

Si vous souhaitez adresser votre demande par courrier, la demande sera à adresser **EXCLUSIVEMENT** par **courrier recommandé avec accusé de réception**, entre le 1^{er} octobre et 1^{er} novembre de l'année en cours, accompagnée des pièces suivantes à l'adresse suivante :

Service Délégation Mer et Littoral – Unité UAM - 5 quai du capitaine ALLEGRE - 33311 Arcachon cedex.

- *photocopie recto-verso de la carte d'identité/passeport ou du livret professionnel*
- *1 enveloppe affranchie portant nom et adresse du demandeur*
- *1 justificatif de domicile*

RAPPEL :

Comme chaque année, les pêcheurs professionnels seront prioritaires pour l'accès aux autorisations.

Pour les pêcheurs de loisirs, un tirage au sort sera effectué si le nombre de demandes excède celui d'autorisations à délivrer.

Il ne pourra être procédé qu'à une seule demande par foyer fiscal.

Le domicile devra se situer dans le département de la Gironde.

POINTS DE VIGILANCE :

Toute demande reçue avant le 1^{er} octobre ou après le 1^{er} novembre ne sera pas prise en compte.

Toute demande déposée directement dans la boîte aux lettres ou adressée en courrier simple fera l'objet d'un refus.

Tout dossier incomplet fera l'objet d'un refus.